

# Investissez là où vous vivez.

Lorsque vous investissez dans les Obligations d'épargne de l'Ontario, vous ne faites pas que profiter d'un taux d'intérêt concurrentiel. En investissant, vous contribuez à bâtir un Ontario plus fort. Vos dollars soutiennent des services comme les écoles et les hôpitaux de l'Ontario. Les Obligations d'épargne de l'Ontario constituent un placement garanti offert exclusivement aux résidentes et résidents de l'Ontario.

## SÉCURITÉ

Votre capital et l'intérêt réalisé sur votre placement sont tous deux garantis à 100 pour cent par la province de l'Ontario.

## ABORDABILITÉ

Offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$.

## OPTIONS

Choisissez parmi trois types d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Dans tous les cas, les intérêts sont composés ou versés annuellement.

### OBLIGATION À TAUX FIXE

Taux d'intérêt fixe jusqu'à échéance. Offertes en durées de trois, sept et dix ans.

### OBLIGATION À TAUX ACCÉLÉRATEUR

Taux d'intérêt annuel qui augmente chaque année pendant toute la durée de cinq ans.

### OBLIGATION À TAUX VARIABLE

Un nouveau taux annuel est fixé chaque année jusqu'à échéance, le 21 juin 2014.

## FLEXIBILITÉ

Vous pouvez encaisser vos obligations à taux variable chaque année le 21 juin, et vos obligations à taux accélérateur tous les six mois, le 21 juin et le 21 décembre. Tous les titulaires d'obligations profitent de 14 jours pour encaisser leurs obligations. Vous pouvez également vendre vos obligations par le biais d'un courtier en valeurs mobilières ou les céder à une autre personne, et ce, en tout temps.

## AVANTAGES FISCAUX

Si vous le désirez, vous pouvez placer vos Obligations d'épargne de l'Ontario dans votre REER ou REEE autogéré.

## COMMODITÉ

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne de l'Ontario à votre établissement bancaire ou société d'investissement. Si vous êtes titulaire d'obligations arrivant à échéance (à taux variable de 2004, à taux accélérateur de 2006 ou à taux fixe de 2008 ou 2009), vous pouvez continuer de faire fructifier votre placement en les échangeant contre des obligations de 2011 pendant la période de vente.

## TAUX CONCURRENTIELS

Les taux seront annoncés le 1<sup>er</sup> juin 2011. Pour plus de précisions sur les nouveaux taux pour 2011, consultez votre institution financière, visitez le site [www.ontario.ca/obligationsdepargne](http://www.ontario.ca/obligationsdepargne) ou composez sans frais le 1 888 212-2663.

DISPONIBLE DU  
1 - 21 juin



Investissez là où vous vivez.

2011

Les Obligations d'épargne de l'Ontario

Obligations d'épargne de l'Ontario

DISPONIBLE DU  
1 - 21 juin

[ontario.ca/obligationsdepargne](http://ontario.ca/obligationsdepargne) • 1 888 212-2663 • ATS: 1 800 263-7776

©2011, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario  
ISSN 1710-6486 (Imprimé) ISSN 1710-6508 (En ligne)  
ISBN 978-1-4435-6618-6 (Imprimé, 2011 ed.) ISBN 978-1-4435-6620-9 (PDF, 2011 ed.)



[ontario.ca/obligationsdepargne](http://ontario.ca/obligationsdepargne)